

## PLAN DE COURS

# GGR-2102 : Géographie régionale du Québec

NRC 15351 | Hiver 2019

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Ce cours pose le problème de la région, de la régionalisation et des relations interrégionales sur le territoire québécois. Il vise les objectifs suivants : connaître et évaluer les fondements des découpages régionaux en vigueur au Québec; reconnaître la différenciation des espaces régionaux sur les plans naturel, historique, économique, social, politique et culturel; analyser les relations qu'elles entretiennent entre elles, leurs articulations à des ensembles plus vastes (échelles nationale, continentale, mondiale) et le rôle de l'État dans la mise en valeur et la gestion de leurs territoires.

## Plage horaire

Cours en classe			
lundi	09h00 à 11h50	<a href="#">ABP-1111</a>	Du 14 janv. 2019 au 26 avr. 2019

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=101543>

## Coordonnées et disponibilités

Marc St-Hilaire

*Enseignant*

ABP-3163


[Marc.St-Hilaire@ggr.ulaval.ca](mailto:Marc.St-Hilaire@ggr.ulaval.ca)

*Disponibilités*

Les mardi et jeudi en après-midi, sur rendez-vous

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Objectifs .....	4
Contenu .....	4
Calendrier indicatif .....	4
Formule pédagogique .....	5
Évaluation .....	5
Bibliographie .....	5
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	7
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>7</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>7</b>
Travaux et examens .....	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	7
Travail pratique 1 .....	8
Examen de mi-session .....	8
Travail pratique 2 .....	8
Examen final .....	8
Barème de conversion .....	8
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	9
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	9
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	9
Absence aux examens .....	9
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>10</b>
Matériel obligatoire .....	10
<b>Bibliographie</b> .....	<b>10</b>
Bibliographie .....	10

# Description du cours

---

## Objectifs

Ce cours de premier niveau de spécialisation vise à acquérir une connaissance raisonnée de la géographie régionale du territoire québécois, notamment une perception plus nette des enjeux liés à la mise en valeur des régions. De façon plus particulière, il vise à

- Être en mesure d'appliquer les concepts et méthodes de la géographie régionale au territoire québécois
- Différencier les régions québécoises sur les plans naturel, historique, économique, social, politique et culturel
- Connaître les lignes de force de l'articulation des régions à l'ensemble québécois, canadien, continental et mondial
- Prendre conscience des problèmes d'organisation du territoire dans le respect de la nature et des groupes humains
- Développer des habitudes d'analyse, de synthèse et l'évaluation de cas géographiques pouvant faire l'objet de recherches plus approfondies

## Contenu

Le contenu du cours se décline en cinq parties, composant autant de modules.

### 1. Régions et découpages régionaux : fondements théoriques, échelles et approches

#### 1.1 L'approche régionale

#### 1.2 Définitions de la région

### 2. Le territoire québécois : situation, mesures, évolution

#### 2.1 Situation générale, place dans le monde, mesures globales

#### 2.2 Les ensembles biophysiques

#### 2.3 La population : répartition, densité, croissance

#### 2.4 Les grands traits de l'économie et de l'organisation spatiale

### 3. Les découpages territoriaux

#### 3.1 L'État et la régionalisation

#### 3.2 Les corps publics et privés

### 4. Les régions québécoises : formation et différenciation

#### 4.1 La construction et la situation des régions centrales : l'axe laurentien

#### 4.2 L'émergence des régions des plateaux

##### 4.2.1 Les régions du Bouclier

##### 4.2.2 Les régions des Appalaches

### 5. Les perspectives

## Calendrier indicatif

14 janvier	Présentation du cours Introduction
------------	---------------------------------------

	1. Région et découpages régionaux : fondements théoriques, échelles et approches
21 janvier	2. Le territoire québécois : situation, mesures, évolution
28 janvier	3. Les découpages territoriaux Distribution du travail pratique 1
4, 11 et 18 Février	4. Les régions québécoises : formation et différenciation 4.1. Les régions centrales Remise du travail pratique 1 : 11 février
25 février	Examen de mi-session
4 mars	Semaine de lecture
11 et 18 mars	4.2. Les régions des plateaux : le Bouclier canadien Distribution du travail pratique 2 : 11 mars
25 mars et 1er avril	4.2 Les régions des plateaux : les Appalaches Remise du travail pratique 2 : 25 mars
8 avril	5. Les perspectives
15 avril	Examen final

## Formule pédagogique

La formule pédagogique privilégiera les exposés magistraux, les documents audiovisuels, les lectures commentées et les exercices en classe. Peuvent s'ajouter des exposés de conférenciers invités.

Les échanges autour de textes seront basés sur l'ouvrage collectif sous la direction de Francis Huot et Sophie Seguin-Lamarche (2018), *L'état du Québec 2019* (Montréal, Institut du Nouveau Monde / Del Busso), dont une sélection de textes est obligatoire (sélection distribuée pour une première partie en janvier, pour l'autre partie en mars).

## Évaluation

Des exercices feront l'objet d'une évaluation formative. L'évaluation normative sera quant à elle fondée sur quatre éléments : deux travaux pratiques comptant chacun pour 20% de la note finale et deux examens comptant chacun pour 30% (un premier le 25 février et un second le 15 avril). Pour toutes les productions écrites (travaux et examens), 15% de la note est réservé à la qualité du français, en conformité avec la politique en vigueur au Département de géographie.

## Bibliographie

Orientations bibliographiques

BLANCHARD Raoul (1960) *Le Canada français. Province de Québec, étude géographique*. Montréal, Librairie Arthème Fayard

BOUCHARD Roméo (2006) *Y a-t-il un avenir pour les régions ? Un projet d'occupation du territoire*. Montréal, Écosociété

BOUDREAU Claude, COURVILLE Serge, SÉGUIN Normand (1997) *Le territoire*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval (coll. «Atlas historique du Québec»)

BROUSSEAU Yves, MERCIER Guy (2018) *Le Québec d'une carte à l'autre*

- BRUNEAU Pierre (1989) *Les villes moyennes au Québec : leur place dans le système socio-spatial*. Sillery, Presses de l'Université du Québec
- COURVILLE Serge (2000) *Le Québec : genèse et mutations du territoire*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval
- COURVILLE Serge, dir. (1996) *Population et territoire*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval (coll. «Atlas historique du Québec»)
- DESHAIES Laurent (1994) «La notion de région en géographie», in HARVEY Fernand, dir. (1994) *La région culturelle : problématique interdisciplinaire*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture – Chaire d'étude sur les francophones en Amérique du Nord (CEFAN), pp. 33-55
- FRENETTE Yves, RIVARD Étienne, ST-HILAIRE Marc, dir. (2012) *La francophonie nord-américaine*. Québec, Presses de l'Université Laval (coll. «Atlas historique du Québec»)
- LASERRE Jean-Claude (1980) *Le Saint-Laurent, grande porte de l'Amérique*. Montréal, Hurtubise HMV
- RACICOT Pierre (1999) *Développement et régionalisation au Québec : le temps du repli de l'État-nation*. Paris, Harmattan
- SAINT-PIERRE Diane (1994) *L'évolution municipale du Québec des régions. Un bilan historique*. Sainte-Foy, Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec
- SIMARD Jean-Jacques (1999) «Ce siècle où le Québec est venu au monde», in CÔTÉ Roch (dir.) (1999) *Québec 2000*, [Montréal], Fides, pp. 17-77
- Collection «Les régions du Québec», Éditions de l'IQRC /Presses de l'Université Laval
- GIRARD Camil, PERRON Normand (1989) *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*.
- LAURIN Serge (1989) *Histoire des Laurentides*.
- LABERGE Alain, dir. (1993) *Histoire de la Côte-du-Sud*.
- GAFFIELD Chad et al. (1994) *Histoire de l'Outaouais*.
- VINCENT Odette, dir. (1995) *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*.
- FRENETTE Pierre (1996) *Histoire de la Côte-Nord*.
- SAMSON Roch, HÉROUX Andrée (1996) *Histoire de Lévis-Lotbinière*.
- KESTEMAN Jean-Pierre, SOUTHAM Peter, SAINT-PIERRE Diane (1998) *Histoire des Cantons de l'Est*.
- FORTIN Jean-Charles, LECHASSEUR Antonio (1999) *Le Bas-Saint-Laurent*.
- DESJARDINS Marc, FRENETTE Yves, avec la collaboration de Jules Bélanger et Bernard Héту (1999) *Histoire de la Gaspésie*.
- PERRON Normand, GAUTHIER Serge (2000) *Histoire de Charlevoix*.
- FILLION Mario et al. (2000) *Histoire du Haut-Saint-Laurent*.
- FILLION Mario et al. (2001) *Histoire du Richelieu-Yamaska-Rive sud*.
- COURVILLE Serge et alii (2003) *Histoire de Beauce-Etchemin-Amiante*.
- LAROCQUE Paul, FORTIN Jean-Charles (2003) *Histoire des Îles-de-la-Madeleine*.
- HARDY René, SÉGUIN Normand, dir. (2004) *Histoire de la Mauricie*.
- VALLIÈRES Marc et alii (2008) *Histoire de Québec et sa région*. (3 vol.)
- FORTIN Jean-Charles, PERRON Normand, SAINT-PIERRE Jacques (2008) *Histoire de Laval*.
- BROUILLETTE Normand, LANTHIER Pierre, MORNEAU Jocelyn (2012) *Histoire de Lanaudière* (deuxième édition).
- FOUGÈRES, Dany, dir. (2012) *Histoire de Montréal et de sa région*.

GIRARD Réjean *et alii* (2012) *Histoire du Nord-du-Québec*.

BELLAVANCE Claude, ROUSSEAU Yvan, ROY Jean (2013) *Histoire du Centre-du-Québec*.

Livre obligatoire

(Francis Huot et Sophie Seguin-Lamarche, dir., 2018) *L'état du Québec 2019*. Montréal, Institut du Nouveau Monde / Del Busso.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/>

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<a href="#">Chapitres 1 à 3</a>	
<a href="#">Chapitres 4 et 5</a>	
<a href="#">Lectures dans l'ouvrage obligatoire</a>	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats


### Travaux et examens

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail pratique 1	Dû le 11 févr. 2019 à 09h00	Individuel	20 %
Examen de mi-session	À déterminer	Individuel	30 %
Travail pratique 2	Dû le 25 mars 2019 à 09h00	Individuel	20 %
Examen final	À déterminer	Individuel	30 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

---

## Travail pratique 1

Date de remise : 11 févr. 2019 à 09h00  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 20 %  
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)  
Ou en classe au début de cours le 11 février  
Directives de l'évaluation : Voir le fichier ci-après.  
Fichiers à consulter :  [TP1.pdf](#) (15,21 Ko, déposé le 28 janv. 2019)

---

## Examen de mi-session

Date : À déterminer  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 30 %  
Matériel autorisé : Aucun

---

## Travail pratique 2

Date de remise : 25 mars 2019 à 09h00  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 20 %  
Remise de l'évaluation : En début de cours  
Directives de l'évaluation : À venir

---

## Examen final

Date : À déterminer  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 30 %  
Matériel autorisé : Aucun

---

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49



La qualité de la langue sera prise en compte pour moduler les notes de chacun des éléments d'évaluation, travaux pratiques comme examens, de la manière suivante: la correction sera faite sur 100, puis la langue sur 15, pour un total de 115 points qui seront ramenés au nombre de points attribués à l'élément d'évaluation. Par exemple, pour un travail pratique, le contenu sera évalué sur 100, puis la langue sur 15 (un point enlevé par faute unique), et le tout ramené sur 20 points.

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf), entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 13% pourra être enlevé ou ajouté aux résultats de chacun des examens et des travaux selon la qualité de la langue (grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe) ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison de 1/115 de point par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- Convocation par une cour de justice durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- Mortalité d'un proche avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Matériel didactique

---

### Matériel obligatoire

**L'état du Québec 2019**

Auteur : Francis Huot et Sophie Seguin-Lamarche, dir.

Éditeur : Institut du Nouveau Monde/Del Busso ( Montréal , 2018

)

ISBN : 9782924719558

## Bibliographie

---

### Bibliographie

Orientations bibliographiques:

Voir le fichier ci-après